

LAVAN
agglo

AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

PLUi


Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Arrêt	Enquête publique	Approbation
Vu pour être annexé à la délibération n°... du...	Vu pour être annexé à la délibération n°... du...	Vu pour être annexé à la délibération n°... du...

4.2.CHANGE

4 Règlement graphique

Date de l'édition : 23.03.2023



- Zones et secteurs**
- Limites de zones et secteurs
- PRESCRIPTIONS**
- Ponctuelles**
- Arbres isolés remarquables à protéger (L151-23 du CU al.1)
 - Espaces boisés classés à conserver (L113-1 du CU)
 - Changement de destination (L151-11-2° du CU)
- Linéaires**
- Chemins de randonnée
 - Murs d'intérêt
 - Marges de recul (L111-6 du CU)
 - Linéaires commerciaux
 - Voies et chemins d'intention
 - Voies douces, chemins piétons à conserver et à créer
 - Conditions de desserte
 - Continuité végétale à planter : haies, arbres, massifs
 - Symbolique des Haies en AVAP
 - Espaces boisés classés à conserver (L113-1 du CU)
 - Haies et alignements d'arbres à préserver (L151-23 du CU al.1)
- Surfactiques**
- Périmètres d'OAP
 - Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
 - Zones non aedificandi
 - Espaces paysagers à préserver (L151-23 du CU al.1) - Parcs et jardins
 - Emplacements réservés
 - Terrains à vocation d'habitat dédié à la sédentarisation des gens du voyage
 - Zones humides Code de l'environnement et zones humides fonctionnelles à protéger
 - Espaces boisés classés à conserver (L113-1 du CU)
 - Espaces paysagers à préserver (L151-23 du CU al.1) - Bois
 - Éléments de patrimoine à caractère intéressant
 - Éléments de patrimoine à caractère remarquable
 - Éléments de patrimoine à caractère exceptionnel
 - Plantations à réaliser
 - Terrains cultivés non-bâti à protéger en zone urbaine (L151-23 al.2)
 - Secteurs de continuités écologiques des cours d'eau
- Informations**
- Surfactiques**
- PPRI - Protection forte
 - PPRI - Protection moyenne
 - Atlas des zones inondables

4.2.CHANGE



Emplacements réservés

Code	Description	Bénéficiaire	Surface
ER - 1	Aménagement d'un chemin piétonnier	Commune	1076 m²
ER - 2	Aménagement d'un chemin piétonnier	Commune	1896 m²
ER - 3	Emplacement réservé service des eaux	Laval Agglo Intercommunal	27400 m²
ER - 4	Aménagement de la RD 278	CD 53	726 m²
ER - 5	Aménagement de la RD 278	CD 53	119 m²
ER - 6	Aménagement de la RD 278	CD 53	433 m²
ER - 7	Aménagement de la RD 30	CD 53	807 m²
ER - 8	Aménagement de la RD 30	CD 53	706 m²
ER - 9	Aménagement de la RD 30	CD 53	1952 m²
ER - 10	Aménagement d'une station d'épuration	Commune	465 m²

Orientations d'Aménagement et de Programmation

Référence	AP	Description	Surface
Chern_11	AP	Chernigé - Grif	35518 m²
Chern_12	AP	Chernigé - Grif	47288 m²
Chern_13	AP	Chernigé - La Fève	64666 m²
Chern_14	AP	Chernigé - La Fève	54613 m²
Chern_2	AP	Chernigé - Belvédère	89198 m²
Chern_3	AP	Chernigé - Belvédère	96673 m²
Chern_4	AP	Chernigé - Les Grands Prés	64199 m²
Chern_5	AP	Chernigé - Les Grands Prés	13173 m²
Chern_6	AP	Chernigé - Les Grands Prés	49924 m²
Chern_7	AP	Chernigé - Les Grands Prés	52161 m²
Chern_8	AP	Chernigé - Les Grands Prés	147339 m²

LAVAN
agglo

AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

0 500 1 000 m 1:10 000